



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
5 octobre 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Quatre-vingt-troisième session**

10-28 octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports soumis par les États parties  
en application de l'article 18 de la Convention  
sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes**

**Réponses de Saint-Kitts-et-Nevis à la liste de points  
et de questions concernant son rapport valant  
cinquième à neuvième rapports périodiques\*,\*\***

[Date de réception : 5 octobre 2022]

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* Le présent document a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



## Cadre constitutionnel et législatif

### Réponse au paragraphe 1 de la liste de points et de questions

1. La Constitution de Saint-Kitts-et-Nevis (chap. II : Protection des droits et libertés fondamentaux, art. 15) protège contre la discrimination fondée sur la race, etc. Ainsi, il est précisé au paragraphe 3 :
  - « Aux fins du présent article, on entend par “discriminatoire” le fait de traiter différemment des personnes différentes en raison, entièrement ou principalement, en raison de leur race, de leur lieu d’origine, de leur naissance hors mariage, de leurs opinions ou affiliations politiques, de leur couleur de peau, de leur sexe ou de leurs croyances, les personnes concernées faisant l’objet de limitations ou de restrictions auxquelles d’autres personnes ne sont pas soumises, ou se voyant accorder des privilèges ou avantages qui ne sont pas accordés à d’autres personnes. »
2. Depuis le rapport valant 5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> rapports, l’État a adopté la loi sur la violence domestique (chap. 12.04), qui est entrée en vigueur le 22 novembre 2019.
3. Aucune mesure connue n’a été prise au regard des obligations faites à l’État partie par l’article premier et l’article 2 de la Convention et la cible 5.1 des objectifs de développement durable (Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et des filles).

## Accès des femmes à la justice

### Réponse au paragraphe 2 de la liste de points et de questions

4. Il n’existe aucune donnée statistique sur les préjugés dont les femmes victimes de la violence de genre font l’objet dans le système judiciaire kittitien et névicien, ni aucune preuve empirique indiquant que ce problème existe.
5. L’égalité devant la loi est un droit fondamental consacré au chapitre 11 de la Constitution.
6. Les victimes de violence domestique peuvent déposer plainte dans n’importe quel commissariat de police ou auprès de l’Unité spéciale d’aide aux victimes. Tous les agents de police doivent être formés à la prise en compte des questions de genre dans la conduite des entretiens et la collecte des éléments de preuve. En cas de signalement, les victimes de la violence de genre sont longuement interrogées et leurs dépositions, dans lesquelles elles expliquent ce qui s’est passé, sont intégralement enregistrées. Toute victime blessée au moment des faits se voit délivrer un certificat médical et bénéficie de soins médicaux gratuits sur présentation du certificat médical établi par la police. Il appartient à la victime de décider de la suite que la police doit donner à l’affaire (saisie d’un tribunal, etc.).
7. Au cours du premier trimestre 2022, le Département des questions de genre (Nevis) a organisé une série d’ateliers de formation interdépartementaux auxquels ont participé des membres des forces de police de Nevis.
8. L’État a récemment adopté une politique en faveur de l’égalité des genres en vue de sensibiliser les différents genres à leurs droits respectifs ; cette politique s’accompagne de la création d’une base de données en ligne qui contient les lois en vigueur à Saint-Kitts-et-Nevis (disponibles à l’adresse [www.lawcommission.gov.kn](http://www.lawcommission.gov.kn)).
9. La promulgation de la loi sur la violence domestique (2014) a modifié les compétences des tribunaux concernant le traitement des affaires de violence domestique, qui sont désormais jugées par la Haute Cour – preuve s’il en est de

l'importance accordée à ce type d'affaires. Toutefois, alors que l'Unité spéciale d'aide aux victimes de la police royale de Saint-Kitts-et-Nevis pouvait saisir le tribunal d'instance des affaires de violence domestique et que le Centre d'aide juridique les traitait sans frais pour la plaignante, les plaintes entendues devant la Haute Cour doivent désormais être étayées par une déposition (sous serment), une ordonnance provisoire (ordonnance non contradictoire) et le paiement, par la victime, d'un droit de timbre. Les plaignantes doivent donc déboursier des sommes considérables pour obtenir les documents exigés par la procédure, une situation qui peut constituer un obstacle à la justice pour celles qui n'ont pas les moyens de faire entendre leur cause devant un tribunal. Afin de permettre aux plaignantes d'obtenir une certaine forme de réparation, le Centre d'aide juridique a renoncé à facturer des frais de rédaction et envoi à la place une lettre à l'auteur présumé de l'infraction dans laquelle il lui demande de cesser ses agissements. En juin 2021, lors d'une réunion consacrée à l'examen de cette question, les parties prenantes concernées ont recommandé de saisir le Procureur général pour que les affaires de violence domestique soient renvoyées devant le tribunal d'instance et que ce qui est perçu comme une négligence du législateur soit corrigé, de sorte que ces affaires soient traitées gratuitement ou à moindre coût.

10. La question reste en suspens, mais le Ministère du développement social et des questions de genre aide les victimes qui n'ont pas les moyens de payer les frais de justice.

#### *Accroître la sensibilisation*

11. Dans le cadre des campagnes de sensibilisation menées en 2020 et 2021, deux fresques ont été inaugurées dans des lieux publics de Nevis afin de rappeler en permanence que la lutte contre la violence fondée sur le genre continue et d'encourager les hommes et les femmes à briser le silence qui entoure ce sujet tabou.

12. Des ateliers permettent aux femmes de s'informer sur leurs droits, de parler de leurs problèmes et de discuter des solutions possibles. Le mécanisme national de promotion de l'égalité des genres et ses partenaires du secteur privé et de la société civile interpellent le public à l'occasion de débats télévisés, d'émissions de radio, de visites d'écoles, d'entretiens dans la rue, etc. afin de le sensibiliser à la gravité de la violence de genre, souvent insidieuse.

## **Incidences de la pandémie sur les droits des femmes et l'égalité des genres**

### **Réponse au paragraphe 3 de la liste de points et de questions**

13. À Saint-Kitts-et-Nevis, plus de 50 % des ménages sont monoparentaux et dirigés par des femmes. En 2020, selon les statistiques<sup>1</sup>, la pandémie de COVID-19 a fait chuter de 73 % le nombre total d'arrivants par voie aérienne et maritime (301 614 touristes au total). Cette baisse est la plus grave jamais enregistrée dans le secteur du tourisme. Au cours de la période allant de mars à décembre 2020, les moyens de subsistance de 64 % des femmes dans le secteur du tourisme et de 85 % des femmes dans l'industrie manufacturière ont été directement affectés, selon les chiffres du Ministère du travail ; du fait de cette situation, de nombreux ménages se sont retrouvés sans revenu.

<sup>1</sup> The COVID-19 Pandemic impact on Tourism Industry in St. Kitts and Nevis, St. Kitts and Nevis Statistics (<https://www.stats.gov.kn/wp-content/uploads/2017/11/The-COVID-Impact-Tourism-2019-20-April.pdf>) [consulté le 30 août 2022].

*Mesures de relance*

14. Les plans de relance nationaux ont visé à protéger et à soutenir les membres les plus vulnérables de la société, notamment les personnes licenciées à cause de la pandémie. Le programme de lutte contre la pauvreté a été élargi pour répondre aux besoins des ménages dont le revenu mensuel disponible était tombé sous la barre des 3 000 dollars des Caraïbes orientales. Depuis le début de la pandémie en 2020, 1 056 personnes supplémentaires<sup>2</sup>, dont environ 65 % de femmes ont rejoint le programme de lutte contre la pauvreté. Parmi les autres mesures de protection sociale, on peut citer la mise en place de dispositifs d'aide financière pour les ménages ayant des enfants handicapés, ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau programme de complément de revenu, en juillet 2021, pour venir en aide aux personnes indigentes et vulnérables. Selon les chiffres du Gouvernement fédéral<sup>3</sup>, plus de 3 050 demandeurs ont intégré le programme de complément de revenu (coût total : 8 millions de dollars des Caraïbes orientales) et 157 familles ont bénéficié du programme d'aide aux personnes handicapées (coût total : 390 500 dollars des Caraïbes orientales).

15. La collaboration du Gouvernement avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec la société civile a favorisé l'une aide aux familles, sous la forme de bons d'achat, valables dans les supermarchés locaux participants. En particulier, la collecte de denrées alimentaires spéciale COVID-19 organisée par la Chambre d'industrie et de commerce de Saint-Kitts-et-Nevis a permis de récolter des bons d'alimentation pour une valeur totale de 40 000 dollars, répartis entre la Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis et le Ministère du développement communautaire, des questions de genre et des services sociaux. Les bénéficiaires étaient notamment des mères adolescentes et des femmes chefs de familles monoparentales de Saint-Kitts-et-Nevis ; plus de 80 %<sup>4</sup> des bénéficiaires étaient des femmes.

16. Dans le cadre de l'aide aux parents, le Ministère de l'éducation a fourni des appareils numériques et une connexion Internet aux ménages éligibles pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité en ligne. Pendant la période de fermeture des établissements scolaires, le Programme de cantine scolaire a pris des dispositions pour que les parents puissent récupérer des repas pour leurs enfants.

17. Bon nombre de travailleurs essentiels de première ligne étant des femmes, celles et ceux obligés de travailler pendant les périodes de couvre-feu partiel ont été prioritaires pour acheter des articles essentiels dans les établissements des secteurs public et privé.

18. À Nevis, le Département des questions de genre a permis à des femmes de participer aux efforts de relance. Ainsi, 300 femmes ont suivi des sessions de formation professionnelle (mars 2020-2022) pour se recycler et subvenir aux besoins de leur famille ; 40 femmes ont participé à deux « business boot camps » (formation intensive de 6 semaines) ; et une conférence sur l'agriprenariat (août 2022) a été organisée, le but étant de doter les femmes et les jeunes filles des connaissances nécessaires pour que leurs projets agricoles soient rentables. Dans le cadre des mesures prises pour combattre la pandémie, l'équipe spéciale de lutte contre la COVID-19 était composée de près de 50 % de femmes et dirigée par une femme.

---

<sup>2</sup> Présentation du budget 2022 du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, p.2.

<sup>3</sup> Présentation du budget 2022 du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, p.3.

<sup>4</sup> Données provenant de reçus signés du Ministère chargé des questions de genre (Saint-Kitts-et-Nevis) et de la liste de la Croix-Rouge.

*Sensibilisation du public*

19. Dans le cadre d'un partenariat, le Ministère du développement social et des questions de genre et le Business and Professional Women's Club de Saint-Kitts ont financé la production d'une minisérie documentaire en quatre parties ayant pour thème « les conséquences de la COVID-19 sur la vie des femmes ». La série produite par le Business and Professional Women's Club de Saint-Kitts propose des solutions à court et à long terme pour régler les problèmes liés à la pandémie, notamment les problèmes de santé physique et de bien-être, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de protection sociale et familiale, de santé mentale et de violence au sein de la famille. La minisérie a été diffusée à une heure de grande écoute sur une chaîne de télévision nationale et, à l'approche de la Journée internationale de la femme en 2021 et des activités prévues à cette occasion, elle a été annoncée sur les ondes dans le cadre des émissions d'information du Gouvernement.

20. Le partenariat avec les organismes régionaux et le soutien technique qu'ils ont apporté ont facilité la production de matériel de sensibilisation du public à la violence de genre et d'éducation en la matière, ainsi que de conseils pratiques pour aider les victimes, y compris leur traduction en espagnol pour la communauté hispanophone. Le partenariat a également bénéficié des campagnes d'information et du matériel de formation produits par des organismes régionaux, dont la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Les ressources numériques ont été partagées avec des groupes de femmes et des organisations de la société civile.

21. Parmi les autres mesures de protection sociale prises par le Gouvernement figurent le renforcement des échanges avec les groupes de personnes vulnérables en vue de déterminer leurs besoins, ainsi que la distribution de colis de produits de soin et de repas. Une formation au renforcement des capacités (axée sur la COVID-19) a été dispensée aux mères adolescentes, dont la participation a été favorisée par l'aide financière qui leur a été accordée pour couvrir les frais de garde des enfants. Le soutien psychosocial comprenait la diffusion de matériel d'information sur la santé et le bien-être dans les médias traditionnels et sociaux, ainsi que la formation<sup>5</sup> de travailleurs et travailleuses de première ligne au soutien psychosocial et aux réponses à apporter à la violence de genre dans le contexte de la COVID-19.

22. Au plus fort de la pandémie, des bulletins quotidiens diffusés par les agences de presse nationales ont permis de tenir la population informée. Le Centre national des opérations d'urgence a délivré des messages d'information et de soutien qui ont été diffusés sur les chaînes de télévision et de radio nationales, y compris des informations sur les aides psychosociales, la protection des enfants, les services sociaux, etc. La population pouvait appeler le numéro d'urgence (311) du Centre pour obtenir des informations, ainsi que pour demander une aide d'urgence.

23. Le Département des questions de genre continue d'assurer une permanence par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone portable, que les victimes peuvent appeler pour demander de l'aide ou l'intervention de la police. Le Département assure le suivi des victimes et les oriente vers les organismes compétents, par exemple l'Unité spéciale pour les victimes de la police, fournit des services de conseil et une assistance sociale.

---

<sup>5</sup> Cours en ligne gratuits sur les compétences psychosociales de base : Formation destinée aux intervenants dans le contexte de la COVID-19, proposée par le Centre collaborateur de l'OMS pour les soins infirmiers, les soins obstétricaux et le développement de la santé, avec le soutien du Comité d'aide psychosociale en santé mentale ; formation diffusée auprès des réseaux.

*Autonomisation économique*

24. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, la Fédération a participé à l'initiative du bureau multipays d'ONU-Femmes visant à promouvoir l'autonomisation économique par l'achat de services pour la production de masques en tissu. La remise officielle de 500 masques en tissu<sup>6</sup> destinés aux groupes vulnérables a eu lieu en octobre 2020.

25. Le Women's Employment, Entrepreneurship and Financial Inclusion Project (WEEFIP) a été lancé en octobre 2021 pour apporter un soutien technique et financier aux femmes sans emploi et chefs d'entreprise de Saint-Kitts-et-Nevis dans le contexte de la COVID-19. Les candidates ont bénéficié de formations dispensées par des animateurs locaux dans les domaines de l'innovation en matière de stratégie commerciale et de l'entrepreneuriat dans plusieurs secteurs (alimentation et boissons, beauté). De plus amples informations figurent au paragraphe 19 (Autonomisation économique des femmes).

**Mécanisme national de promotion des femmes****Réponse au paragraphe 4 de la liste de points et de questions**

26. Le processus d'élaboration de la politique nationale et du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes de Saint-Kitts-et-Nevis a été lancé en novembre 2018, en collaboration avec l'UNESCO. Ce plan, qui comprend deux phases (2019 et 2021), a été présenté aux parties prenantes de la Fédération en juin et juillet 2022.

27. Dans ce cadre, des consultants ont fourni une assistance technique, le soutien administratif étant assuré par le Département des questions de genre. En raison des mesures de distanciation physique imposées par la COVID-19, le comité directeur de la politique nationale et du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes n'a pas pu se réunir en personne au cours de la phase 2, mais ses membres se sont entretenus virtuellement pour analyser et formuler des observations, notamment sur le projet final. De même, les parties prenantes n'ont participé à aucune formation ni à aucun séminaire, comme prévu au départ, mais d'autres formes de participation avec le consultant ont été proposées, notamment des entretiens en face à face et par téléphone, des réunions virtuelles et des questionnaires ciblés. Le public, y compris la communauté hispanophone, a été sensibilisé via les médias traditionnels et sociaux dans le cadre d'une stratégie de communication.

28. Le mécanisme national de promotion de l'égalité des genre est chargé de piloter et de coordonner la mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale pour l'égalité des genres, qui contient des orientations en matière de stratégies politiques visant à généraliser la prise en compte systématique du genre, y compris la coordination des quatre composantes du système de gestion des activités de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, à savoir l'organe de contrôle du Cabinet, les coordonnateurs pour les questions de genre, le système de gestion des connaissances et d'apprentissage, et le système de suivi et d'évaluation. Des coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions de genre seront désignés au niveau exécutif de chaque ministère concerné. Le plan d'action recommande que le mécanisme national de promotion de l'égalité des genres et les coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions de genre préparent un plan de suivi et d'évaluation ; il recommande également de procéder à un examen complet des progrès accomplis en 2024.

<sup>6</sup> <https://www.thestkittsnevisobserver.com/500-cloth-masks-produced-for-the-federations-vulnerable-groups/> [consulté le 9 septembre 2022].

29. Au cours du premier trimestre 2022, le Ministère du développement social et des questions de genre a engagé des discussions avec les parties prenantes régionales en vue d'obtenir une assistance technique à l'appui des systèmes et cadres statistiques nationaux tenant compte de la dimension du genre dans la mise en œuvre de la politique nationale et du plan d'action<sup>7</sup>.

30. Des fonds ont été débloqués pour que le Département des questions de genre (Nevis) recrute du personnel supplémentaire qui sera chargé de la communication et de la politique.

## **Institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme**

### **Réponse au paragraphe 5 de la liste de points et de questions**

31. À ce jour, il n'existe pas d'institution nationale des droits de l'homme à proprement parler. Cependant, le Ministère des affaires étrangères et de l'aviation a établi le Mécanisme national d'établissement des rapports et de suivi en 2018. Il s'agit d'un comité interministériel approuvé par le Cabinet qui doit évaluer les efforts du Gouvernement en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans la Fédération et en rendre compte. Le Comité tient compte des recommandations formulées par les organes conventionnels des Nations Unies et l'Examen périodique universel (EPU).

## **Mesures temporaires spéciales**

### **Réponse au paragraphe 6 de la liste de points et de questions**

32. Aucune mesure temporaire spéciale n'a été prise jusqu'à présent. Toutefois, à Saint-Kitts, plus de 60 % des postes de secrétaire permanent – postes les plus élevés de la fonction publique – sont occupés par des femmes.

## **Stéréotypes discriminatoires**

### **Réponse au paragraphe 7 de la liste de points et de questions**

33. Les ministères concernés interviennent auprès des familles et des enfants et les accompagnent dans leurs efforts pour améliorer leurs relations, par le biais notamment de services de consultations familiales. Les activités de sensibilisation du public, en particulier celles organisées à l'occasion de journées mondiales, prônent des échanges sur les attitudes patriarcales. Le 16 mai 2022, le mécanisme national de promotion de l'égalité des genres de Saint-Kitts-et-Nevis a placé la Journée internationale des garçons sous le signe des « Garçons en construction : Construire des attitudes positives chez nos garçons ». Les activités organisées dans toute la Fédération pour prendre la mesure des difficultés rencontrées par les garçons prévoyaient notamment la diffusion, au niveau national, de discours des ministres des questions de genre à Saint-Kitts et à Nevis, des tables rondes et des messages d'information du Gouvernement. Le caractère discriminatoire des rôles et des responsabilités liés au genre au sein du foyer a été évoqué et analysé à cette occasion.

<sup>7</sup> Banque de développement des Caraïbes, dans le cadre du projet régional relatif aux statistiques tenant compte de la dimension du genre et à la mise au point d'une politique de genre.



## Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre

### Réponse au paragraphe 8 de la liste de points et de questions

34. Ni le genre ni les femmes ne sont spécifiquement mentionnés. Le cadre de mesures législatives comprend l'introduction de nouvelles lois et la révision du droit en vigueur, notamment, mais pas uniquement, les lois suivantes :

35. La loi sur les atteintes à l'intégrité de la personne (chap. 4.21) contient des dispositions sur les atteintes à l'intégrité de la personne et les questions connexes. Elle couvre notamment les violences graves à l'égard des femmes, le viol, l'enlèvement, le viol sur mineure, les tentatives d'avortement et la dissimulation de la naissance d'un enfant.

36. La loi de 2008 sur la traite des personnes (prévention) (chap. 4.40) prescrit des mesures visant à prévenir et combattre la traite, en particulier des femmes et des enfants.

37. Conformément à la loi de 1983 sur le statut des enfants (chap. 12.14), tous les enfants sont égaux, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage. La loi de 2013 sur le statut des enfants (modification) a également porté modification des dispositions relatives à la présomption de paternité, y compris le droit de la mère de décider que son enfant portera son nom de famille et non celui de son père.

38. La loi sur les crimes électroniques (chap. 4.41) punit les auteurs d'infractions à caractère pédopornographique, notamment de peines d'amende et d'emprisonnement.

39. La loi sur l'égalité de rémunération (chap. 18.45) contient des dispositions sur l'élimination et la prévention de la discrimination fondée sur le genre dans l'emploi rémunéré.

40. La loi sur la violence domestique (chap. 12.04) protège les victimes de la violence domestique, notamment de violence contre les femmes et les enfants, et contient des dispositions sur la délivrance d'ordonnances de protection. Cette loi définit la violence domestique comme « tout comportement dominateur ou violent qui porte atteinte à la santé, à la sécurité ou au bien-être d'une personne ou d'un enfant » et en précise les différentes formes. Cette loi est entrée en vigueur en novembre 2019.

41. Aucune mesure n'a été prise pour que les auteurs de violence domestique soient poursuivis d'office et que des poursuites soient engagées même en cas de retrait de la plainte ou en l'absence de témoignage de la victime au tribunal.

42. La violence fondée sur le genre constitue une infraction pénale au regard de la loi sur les atteintes à l'intégrité de la personne et est traitée strictement comme telle et non dans le cadre d'une procédure de médiation. Seules les affaires civiles peuvent être réglées par la médiation.

43. Les victimes de violences sexuelles doivent déposer une plainte officielle auprès du Département des questions de genre ou de l'Unité spéciale pour les victimes des forces de police ; les accusations sont portées par la police et les auteurs sont poursuivies par le Directeur du Bureau des poursuites publiques ; dans ces conditions, tout risque de voir une affaire classée sans suite pour cause de corruption est exclu.

44. Le Directeur du Bureau des poursuites publiques peut décider de poursuivre l'auteur des faits même si la plaignante décide d'y renoncer. Il peut poursuivre dès lors qu'il est fermement convaincu que l'affaire a de bonnes chances d'aboutir à un verdict de culpabilité, au vu des preuves.



### Réponse au paragraphe 9 de la liste de points et de questions

45. Depuis la relocalisation de l'Unité spéciale pour les victimes de la Police royale de Saint-Christophe-et-Nevis en tant qu'unité indépendante et autonome, les victimes ont accès à un environnement plus discret où elles peuvent signaler les faits. Les statistiques sur la violence domestique établies par l'Unité locale de renseignements de cette Unité spéciale précisent la relation entre la victime et l'auteur de l'infraction. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune donnée statistique sur les poursuites et les condamnations d'auteurs de violence à l'égard des femmes fondée sur le genre n'était disponible.

46. Le Département des questions de genre collabore étroitement avec l'Unité spéciale pour les victimes. Les victimes de la violence fondée sur le genre peuvent compter sur le soutien des services de défense et des services interdépartementaux qui les orientent vers les organismes compétents (assistance sociale, conseil, etc.). Le Ministère des services sociaux et des questions de genre octroie une aide financière à celles qui ne peuvent pas payer les frais de justice.

47. Le protocole relatif au traitement des plaintes et à la lutte contre la violence domestique et sexuelle a été lancé en novembre 2018. En 2019, 80 parties intéressées ont participé à deux ateliers d'une journée organisés à Saint-Kitts et à Nevis. Les activités de mise en œuvre financées par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ont permis de les informer sur leurs rôles et responsabilités, ainsi que sur les procédures prévues dans le protocole. Par ailleurs, les ateliers ont permis aux organismes d'examiner les différents formulaires contenus dans le protocole et de réseauter. La consultation a surtout montré que des mesures de sensibilisation et de formation continue régulières, la collecte de données de qualité, de bonnes relations de travail et des procédures opérationnelles claires étaient nécessaires. Jusqu'à présent, le protocole n'a fait l'objet d'aucun suivi ni d'aucune évaluation formelle.

48. Le Plan stratégique sur la violence domestique est encore à l'état de projet.

### Réponse au paragraphe 10 de la liste de points et de questions

49. Aucun service d'assistance téléphonique officiel gratuit n'a été mis en place, mais le Département des questions de genre continue d'assurer une permanence par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone portable que les personnes ayant besoin d'aide peuvent appeler. Les efforts de collaboration avec la société civile et les organisations d'inspiration religieuse se poursuivent également pour apporter un soutien aux victimes de la violence fondée sur le genre. En 2022, le Ministère du développement social et des questions de genre a signé un mémorandum d'accord avec un foyer privé en vue de fournir un hébergement de courte durée aux femmes victimes de la violence de genre et à leurs enfants âgés de moins de 5 ans. Le Ministère oriente les victimes vers le foyer, où celles qui en ont besoin reçoivent une aide psychosociale et sociale. Les organisations d'inspiration religieuse continuent d'apporter un soutien en offrant un hébergement temporaire aux victimes de la violence domestique ; une unité de ce type a officiellement ouvert ses portes en 2021<sup>8</sup>.

50. Le Gouvernement n'a adopté aucune politique spécifique concernant l'attribution de logements aux victimes de la violence.

<sup>8</sup> <https://www.skni.gov.kn/2020/02/20/department-of-gender-affairs-salutes-the-temple-for-opening-rehoboth-centre/> [consulté le 9 septembre 2022].

## Traite et exploitation de la prostitution

### Réponse au paragraphe 11 de la liste de points et de questions

51. Il n'existe pas de rapports officiels sur la traite des femmes et des filles dans la Fédération, mais on sait que cette pratique existe.

52. Saint-Kitts-et-Nevis a ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme). La Fédération a également adopté la loi sur la traite des personnes (prévention) (chap. 4.40, 2008), qui prévoit la création d'un groupe de travail national pour lutter contre ce phénomène.

53. Au titre de l'assistance technique fournie par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre de l'action menée par l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP-EU Migration Action), une évaluation a été réalisée en 2018, et des réunions et formations ont été organisées avec diverses parties intéressées à Saint-Kitts-et-Nevis en janvier et avril 2019. À l'issue de ces réunions, des recommandations concernant la composition et la mission d'un groupe de travail spécial et d'une campagne de sensibilisation du public pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes et la traite ont été adressées au Ministère des affaires étrangères.

54. Ces recommandations définissaient les objectifs, structures et fonctions essentiels du groupe de travail national dans le contexte actuel de Saint-Kitts-et-Nevis. Les parties prenantes locales concernées s'étaient réunies à plusieurs reprises avant la COVID-19 pour activer le groupe de travail, mais la pandémie les a stoppées dans leur élan. Le Ministère de la sécurité nationale a été désigné pour être l'organe de coordination chargé de superviser ses activités.

55. Les services informatiques du Gouvernement local ont créé une base de données, accompagnée d'un manuel d'utilisation, qui facilitera la collecte de données auprès des victimes de la traite et du trafic illicite de personnes migrantes dans le cadre de l'assistance technique apportée par l'OIM et ACP-EU Migration Action. Cette base de données devrait être élargie ultérieurement pour inclure des informations sur les enquêtes, les poursuites et les condamnations, ainsi que sur les services et la protection proposés aux victimes.

### Réponse au paragraphe 12 de la liste de points et de questions

56. La prostitution est toujours illégale à Saint-Kitts et à Nevis.

## Participation à la vie politique et à la vie publique

### Réponse au paragraphe 13 de la liste de points et de questions

57. En mai 2022, à la suite du remaniement ministériel opéré avant les élections générales, les femmes représentaient 40 % du Cabinet de Saint-Kitts-et-Nevis. Depuis les élections générales d'août 2022, le nouveau Cabinet composé de huit membres compte trois femmes (38 %). Les mentalités ont radicalement changé vis-à-vis des femmes politiques. Sept représentantes de circonscription, appartenant à cinq partis politiques, ont fait campagne en vue des élections générales. L'augmentation de la participation des femmes à la vie politique a également fait l'objet d'une émission de radio locale. Les mini-entretiens hebdomadaires avec les candidates qui ont fait campagne ont fait l'objet d'une série intitulée « Running in Heels » (Faire campagne

en talons)<sup>9</sup> animée par la Ministre déléguée de la santé et des questions de genre de Nevis, M<sup>me</sup> Hazel Brandy Williams, avant les élections générales fédérales.

58. Le Gouvernement de l'île de Nevis a proposé plusieurs initiatives, notamment des ateliers et des conférences, qui avaient notamment pour thèmes : « Les femmes dans les médias », animé par des femmes ayant ouvert la voie dans des médias locaux, « Les femmes en politique – concilier vie personnelle et vie politique » et « Évaluer vos chances/préparation politique », animé par des politologues régionaux.

59. Il n'existe aucune information sur la suite donnée aux recommandations du rapport du Commonwealth sur les femmes et les partis politiques dans cinq petits États des Caraïbes membres du Commonwealth.

## Éducation

### Réponse au paragraphe 14 de la liste de points et de questions

60. Aucune information du Ministère de l'éducation n'était disponible.

### Réponse au paragraphe 15 de la liste de points et de questions

61. Le droit fédéral ne prévoyant rien sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, ceux-ci ne peuvent être intégrés dans un programme scolaire. Cependant, un enseignement solide sur la santé sexuelle est dispensé aux élèves.

62. Le programme du Projet Viola, qui a démarré en 2002, se poursuit. Le Département des questions de genre bénéficie d'une aide financière qui lui permet d'organiser chaque été un atelier sur le renforcement des capacités destiné aux mères adolescentes. L'atelier prévoit des sessions sur les compétences psychosociales, sur la création d'entreprise et sur la formation professionnelle, dont un volet sur la santé sexuelle et la reproduction. Des dispositions sont également prises pour que les filles à risque puissent participer à ces sessions de formation.

## Emploi

### Réponse au paragraphe 16 de la liste de points et de questions

63. À Saint-Kitts-et-Nevis, tous les acteurs et employés du secteur informel peuvent bénéficier de protections, grâce à une couverture indépendante fournie par le Conseil de la sécurité sociale de Saint-Kitts-et-Nevis. Tout travailleur du secteur non structuré qui n'a pas signé de contrat de travail formel avec un employeur ou qui exerce une activité commerciale non réglementée (mais légale) peut s'inscrire en tant que travailleur indépendant et avoir accès à toutes les prestations et protections offertes par la sécurité sociale aux employés du secteur structuré de l'économie, à l'exception des indemnités en cas d'accident du travail. Le système de sécurité sociale actuel ne leur permet toutefois pas de percevoir des allocations de chômage.

64. Une travailleuse du secteur non structuré qui s'inscrit à la sécurité sociale en tant que travailleuse indépendante a droit à des prestations de courte durée (maternité, obsèques et maladie), ainsi qu'à des prestations de longue durée (pensions de vieillesse, de survivant et d'invalidité, etc.)<sup>10</sup>. En tant qu'employés, les travailleurs et

<sup>9</sup> (<https://www.youtube.com/watch?v=kJ6NUx3ALe8>) [consulté le 24 juin 2022].

<sup>10</sup> Conseil de la sécurité sociale de Saint-Kitts-et-Nevis, brochure « Things You Should Know » (Ce que vous devez savoir), téléchargeable sur <https://socialsecurity.kn/booklets/> ou <https://socialsecurity.kn/wp-content/uploads/2018/05/Things-You-Should-Know-2018.pdf> [consulté le 8 septembre 2022].

travailleuses du secteur informel ont d'autres moyens de bénéficier d'une protection. Toute personne qui requiert les services d'un travailleur ou d'une travailleuse du secteur informel et s'enregistre à la sécurité sociale en tant qu'employeur peut effectuer les paiements et déclarations nécessaires à la sécurité sociale à sa place. De cette manière, elle a l'assurance que l'employé informel est couvert pendant toute la durée de la relation de travail. Il existe des exemples de propriétaires occupants qui se déclarent en tant qu'employeurs des personnes à leur service (employés de maison). Ces employeurs ne sont pas obligatoirement enregistrés auprès du Revenu national (« Inland Revenue »), car ils ne se livrent pas à des activités commerciales générant des bénéfices et ne fournissent pas de services accessibles au grand public. Le fait de s'enregistrer en tant qu'employeur permet surtout de s'assurer que l'employé bénéficie d'une couverture sociale.

Il n'existe pas d'informations sur la participation des femmes au marché du travail, ventilées par zone urbaine et rurale.

65. Au sein de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, le droit local (loi sur l'égalité de rémunération, chap. 18.45) garantit l'égalité d'accès des femmes à l'emploi formel et aux postes de direction dans le secteur privé. Au Ministère du travail, l'Unité chargée de la sécurité et de la santé au travail ainsi que des conditions de travail veille au respect de la loi en organisant régulièrement des inspections sociales. Au cours des derniers mois écoulés, la mise en œuvre de la politique nationale et du plan d'action pour l'égalité des genres a été un autre moyen de faire respecter la loi.

66. L'objectif de la loi est le suivant :

- Chapitre 18.45 de la loi sur l'égalité de rémunération ;
- « *Loi encadrant l'élimination et la prévention de la discrimination fondée sur le genre dans l'emploi rémunéré et la gestion des affaires connexes et des questions accessoires* ».

67. Le Ministère du travail a pris plusieurs mesures en vue de multiplier les inspections sociales dans le secteur non structuré de l'économie. En outre, les inspecteurs du travail sont formés en permanence et sont habilités à faire appliquer le droit du travail tel qu'il figure dans la loi sur la protection de l'emploi (chap. 18.27) et la loi sur la sécurité sociale. Ces mesures sont également soutenues par l'Administration de la sécurité sociale, qui veille à ce que des agents de terrain et des agents de conformité enquêtent sur les conflits du travail et les problèmes de non-conformité.

68. Lancés en mai 2022, la politique nationale et le plan d'action pour l'égalité des genres constituent un protocole additionnel à la loi sur l'égalité (chap. 18.45) de 2012 et visent à soutenir et à prendre en compte les questions de genre au niveau de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis. Ce document renforce le cadre législatif en garantissant que les femmes actives sont sur un pied d'égalité avec les hommes.

69. Malgré la recommandation de faire évoluer la loi sur l'égalité des rémunérations de 2012, aucune mesure n'a été prise à ce jour. Une fois adoptées, les modifications devraient clairement énoncer le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale, ce qui inclut l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes qui effectuent un travail similaire ou largement similaire, ainsi que l'égalité de rémunération pour des travaux de nature différente, mais de valeur égale réalisés par les hommes et les femmes. Dans l'état actuel des choses, le projet de Code du travail n'a toujours pas été codifié, ce retard étant principalement dû à la pandémie de COVID-19. Le Comité national tripartite a déposé plusieurs amendements au Code du travail depuis la pandémie ; les

recommandations supplémentaires devraient être prises en compte au moment de leur adoption.

70. Le Ministère du travail a renforcé son Unité des relations publiques pour qu'elle organise des conférences et des ateliers en vue d'informer la population générale sur l'importance de l'égalité de rémunération, qui figure dans le droit local (loi sur l'égalité de rémunération, chap. 18.45). Le Ministère a également adopté une stratégie ambitieuse pour intégrer une plateforme éducative numérique en ligne, appelée National Classification Occupation System (NOCS). Les recommandations qu'elle contient aideront les entreprises à structurer leurs rémunérations et à adopter des grilles de salaires en fonction du niveau d'éducation, de l'expérience professionnelle et des compétences acquises.

71. L'État a adopté les dispositions pertinentes dans la loi sur la fonction publique, qui érige le harcèlement sexuel au travail en délit. En outre, le Plan d'action national pour l'égalité des genres définit le cadre de référence nécessaire pour lutter contre toutes les formes d'abus liées au genre sur le lieu de travail.

72. La loi sur le harcèlement sexuel, qui suit la loi type de la CARICOM, a été présentée au Comité national tripartite en 2005. Le Comité estimant que la loi devait être retravaillée et adaptée au contexte local, elle a été incluse dans le projet de Code du travail Pegasis. Le nouveau projet de Code du travail est en deux parties : la première combine toutes les lois sur le travail déjà en vigueur tandis que la seconde porte sur les conventions de l'OIT et leur ratification, ainsi que sur le harcèlement sexuel et l'égalité d'accès aux emplois.

73. En décembre 2021, le Ministère du travail a également recommandé à l'autorité compétente d'envisager de ratifier la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

74. La question du harcèlement sexuel est toujours d'actualité. Les activités de sensibilisation du public menées en 2020 dans le cadre de la campagne de 16 jours contre la violence de genre prévoyaient notamment la retransmission en direct d'un débat sur le projet de loi type de la CARICOM sur le harcèlement sexuel, tenu lors de la session annuelle du Parlement fictif dirigée par l'Association nationale des jeunes parlementaires de Saint-Kitts (SKNYPA). La Force de défense de Saint-Kitts-et-Nevis élabore actuellement une politique sur le harcèlement sexuel et les comportements inappropriés.

75. Le Département des questions de genre (Nevis) s'emploie actuellement, en collaboration avec le Ministère du travail et la Chambre d'industrie et de commerce, à établir un registre du chômage des femmes qui devrait être opérationnel d'ici octobre 2022, afin d'aider les femmes à trouver un emploi décent alors que l'économie se remet des soubresauts de la pandémie. Les chômeuses inscrites bénéficieront, le cas échéant, d'une formation visant à améliorer leurs compétences et leur employabilité. Une ONG locale les aidera en outre à rédiger leur CV, à postuler et à se préparer aux entretiens.

## Santé

### Réponse au paragraphe 17 de la liste de points et de questions

76. Le Ministère de la santé met tout particulièrement l'accent sur les domaines essentiels définis dans le Plan stratégique national pour la santé, y compris les maladies non transmissibles (MNT). Parmi les actions fortes, on peut citer : l'incitation à changer de mode de vie, l'intensification du dépistage et la détection des nouveaux cas de MNT. Les statistiques épidémiologiques indiquent qu'entre 2015

et 2020, l'incidence des nouveaux cas de diabète et d'hypertension a reculé de 46,9 % et 44,7 %, respectivement. Les taux de mortalité moyens associés au diabète et à l'hypertension artérielle ont pour leur part chuté de 83 % à 63 %<sup>11</sup>.

77. Les efforts visant à promouvoir les mesures liées aux MNT se poursuivent :

- Élaboration du Plan national multisectoriel pour la prévention et le contrôle des MNT ;
- Réalisation d'une enquête sur la santé de la population (enquête STEPS) en collaboration avec l'OPS ;
- Programme d'autogestion des maladies chroniques – stage de recyclage pour 6 facilitateurs ;
- Projet sur les maladies métaboliques. Des personnels infirmiers, des médecins et des assistants et assistantes sociaux ont participé à plus de 26 heures d'ateliers en 2021. Le programme prévoit un dépistage sanitaire au niveau de la communauté. À ce jour, plus de 2 000 personnes à travers la Fédération en ont bénéficié ;
- Projet sur la consommation alimentaire (« Améliorer la sécurité nutritionnelle des ménages et la santé publique »). Le projet financé par l'Université des Indes occidentales et la FAO a été mené en 2021 pour connaître les habitudes alimentaires des ménages en vue d'améliorer les systèmes alimentaires locaux ;
- Campagne médiatique menée par l'Unité Promotion de la santé en collaboration avec une ONG locale de santé publique pour sensibiliser aux effets néfastes des boissons sucrées et à l'importance de boire de l'eau ;
- Le programme SKN Moves, lancé en 2019, met l'accent sur une alimentation saine, l'augmentation de l'activité physique et des examens de dépistage réguliers ;
- Publication du manuel SKN sur le calcul des portions alimentaires en septembre 2021 ;
- Production et lancement du livre de cuisine « In Ya Kitchen Cookbook », avec des recettes simples et saines réalisées à partir de produits localement et qui aident à mieux gérer ses dépenses alimentaires.

78. En octobre 2019, le Ministère de la santé a mis en œuvre un vaste programme de sensibilisation et d'éducation du public, en particulier les parents et les adolescents, sur le vaccin contre le papillomavirus humain (HPV). Ciblants les élèves de sixième année, le programme a permis d'atteindre une couverture de 90 % dans toutes les écoles primaires. Les élèves ont reçu leur deuxième et dernière dose en avril/mai 2020. Une baisse drastique de l'incidence du cancer du col de l'utérus devrait être observée d'ici quelques années, alors que les efforts se poursuivent pour lutter contre les MNT.

79. Des services de santé familiale sont proposés dans 17 districts infirmiers de la Fédération (11 à Saint-Kitts et 6 à Nevis). Les femmes ont facilement accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et gratuits. Elles bénéficient de services de soins prénataux, de soins postnataux, de planification familiale (contraceptifs), de frottis et à d'autres examens médicaux et de santé.

80. Conformément aux directives nationales, toutes les femmes enceintes suivies dans le cadre du système de santé publique sont soumises à un dépistage du VIH, de

<sup>11</sup> <https://www.sknis.gov.kn/2020/12/17/robust-outreach-activities-to-reduce-the-incidence-and-impact-of-ncds-have-realised-significant-returns/> [consulté le 25 août 2022].

l'hépatite B, de la syphilis et des HTLV 1 et 2 (virus T-lymphotrope humain) afin de prévenir la transmission mère-enfant.

81. D'autres dépistages en matière de santé sont effectués pour :

- Suivre l'évolution de la grossesse, le but étant de protéger la santé de la mère et de garantir le développement normal du fœtus ;
- Détecter les écarts par rapport au développement normal et fournir une intervention thérapeutique précoce et appropriée pour que la femme arrive au terme de sa grossesse en étant physiquement et psychologiquement prête pour le travail et l'accouchement ;
- Durant leur grossesse, les femmes sont vaccinées uniquement contre la diphtérie, le tétanos, la grippe et, plus récemment, contre la COVID-19.

82. Toutes les femmes enceintes participent à des séances de formation qui leur permettent d'acquérir des connaissances et des compétences essentielles et de connaître les mécanismes de soutien qui leur permettront de mieux gérer la période postnatale.

83. Le dépistage annuel par frottis vaginal fait partie du plan de prévention en matière de santé. Il ne fait aucun doute que la détection précoce de changements anormaux au niveau du col de l'utérus permettra d'intervenir rapidement et d'éviter des décès.

84. Le Ministère de la santé a accompli d'autres progrès concernant la santé des femmes<sup>12</sup>, avec l'élaboration d'un Guide sur la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, en collaboration avec l'OPS et l'OMS, qui permettra de faire progresser les pratiques en matière de santé maternelle et infantile dans la Fédération ; et la commande d'un Guide de la maternité, avec des informations sur les soins prénatals, intranatals et postnatals, notamment sur les avantages de l'allaitement maternel, qui permettra d'obtenir le label « hôpital ami des bébés » et de promouvoir la santé des bébés et des patientes.

85. Le Business and Professional Women's Club (BPW)<sup>13</sup> s'est associé à deux reprises au Ministère de la santé pour proposer des espaces bien-être. Les séances avaient lieu le samedi matin et des dispositions ont été prises pour ouvrir des espaces santé proposant des dépistages du cancer du col de l'utérus, de la tension artérielle, du diabète et de la santé oculaire. Bien que les hôpitaux proposent gratuitement ce genre de services, ces espaces bien-être ont permis aux femmes qui ne pouvaient pas s'y rendre en semaine en raison de leurs obligations professionnelles d'y avoir accès. Plus de 400 personnes ont été testées. Un autre exemple est la création d'un espace soins des pieds pour les personnes âgées.

### **Réponse au paragraphe 18 de la liste de points et de questions**

86. Les femmes qui ont recours aux services de planification de la famille reçoivent toutes les informations dont elles ont besoin pour choisir la méthode contraceptive la mieux adaptée pour prévenir tout risque de grossesse non désirée/non planifiée.

87. S'agissant des filles scolarisées, elles ne peuvent accéder aux services de planification familiale qu'avec l'accord de leurs parents. Le système de santé publique ne propose pas de contraception d'urgence et ne fournit pas de services d'avortement. L'avortement est toujours illégal à Saint-Kitts-et-Nevis.

<sup>12</sup> Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, Estimations 2021, p.14-11 [consulté le 30 août 2022].

<sup>13</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=-p-OKMVKidI> [consulté le 14 septembre 2022].



## Autonomisation économique des femmes

### Réponse au paragraphe 19 de la liste de points et de questions

88. Le projet de politique nationale de protection sociale et de plan d'action<sup>14</sup> a été finalisé avec l'aide de l'UNICEF. Cette politique vise à mettre en place une protection sociale universelle et à contribuer à une bonne qualité de vie des Kittitiens et des Néviens. Le Gouvernement soutient les personnes et les familles en leur proposant des services et des programmes visant à protéger la population contre la pauvreté chronique et la faim, les chocs, la misère et l'exclusion sociale. La politique nationale de protection sociale s'appuie sur une approche fondée sur les droits humains et prend en compte les questions de genre, en ce qu'elle analyse les besoins spécifiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons, et y répond.

#### *Initiatives économiques*

89. Outre le plan de relance du Gouvernement et d'autres formes d'assistance sociale en faveur des travailleurs et travailleuses directement concernés, la Fédération a pris des mesures pour permettre aux femmes de se recycler et de diversifier leurs compétences en période d'incertitude, y compris des mesures économiques.

90. Les jeunes adultes, femmes et hommes, étant mal servis en matière de création et d'exploitation de petites entreprises, le Ministère des finances du Gouvernement autonome de l'île de Nevis (Nevis Island Administration) a officiellement lancé en 2019 un Fonds pour l'entrepreneuriat<sup>15</sup> en vue d'encourager la participation des femmes et des jeunes. Conscients des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à des prêts via les dispositifs habituels, le Gouvernement et des fonds financés par Taïwan ont accordé des prêts à des taux d'intérêt nominaux à des petites entreprises et à des start-ups détenues ou dirigées par des femmes et des jeunes âgés de trente-cinq ans au maximum.

91. Au-delà des mesures en faveur de l'autonomisation économique proposées à Nevis, d'autres mesures comprennent un séminaire sur les jardins potagers (2020), la fourniture de bacs de culture aux familles défavorisées pour encourager les pratiques durables, et un accompagnement des femmes qui veulent obtenir un prêt auprès de la Nevis Cooperative Credit Union.

92. Le Centre de développement des petites entreprises (Small Business Development – SBDC) soutient l'autonomisation économique des femmes par le biais de formations, notamment sur l'élaboration de plans d'affaires, sur la constitution de réseaux dans les salons professionnels, sur l'obtention d'une exemption de droits et sur les principes de la gestion d'entreprise. Le SBDC travaille également en partenariat avec des organisations qui ont pour objectif de développer le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME).

93. Le Business and Professional Women's Club organise différentes activités, dont une vente mensuelle (« New to You ») de vêtements neufs ou presque neufs à des prix modérés (moins de 50 dollars des Caraïbes orientales), pour aider les femmes à acheter des vêtements adaptés à leur entrée dans le monde du travail. L'ONG organise aussi des séances de coaching pour les lycéennes.

<sup>14</sup> Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, Estimations 2022, Vol 2, p. 9-2.

<sup>15</sup> <https://nia.gov.kn/entrepreneurship-fund-for-women-and-youth-launched-by-nevis-island-administration/> [consulté le 14 septembre 2022].

*Ministère du tourisme et des transports*

94. Le Ministère du tourisme et des transports a travaillé en étroite collaboration avec le groupe spécial COVID-19 à l'élaboration de protocoles de santé et de sécurité COVID-19 en prévision de la révision des normes et des pratiques applicables aux secteurs concernés. Au niveau de la Fédération, 5 205 personnes actives ont participé au programme de formation et de certification des professionnels du tourisme<sup>16</sup>, proposé gratuitement afin de garantir une participation maximale.

95. Un pourcentage élevé de MPME est dirigé par des femmes chefs de familles monoparentales. Le Ministère a facilité la participation de 46 MPME (dirigées par des femmes, pour la plupart) qui bénéficieront du Programme d'adaptation des entreprises touristiques de demain<sup>17</sup>, d'une durée de 18 mois, cofinancé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Université des Indes occidentales et la Frankfurt School of Finance and Management.

96. Le Ministère fait directement appel à des MPME et à des centaines de citoyens et de résidents pour fournir des biens et des services au festival de musique de Saint-Kitts<sup>18</sup>, l'un des plus anciens du pays, qui attire de nombreux mécènes locaux, régionaux et internationaux.

*L'émancipation économique par le développement de l'entrepreneuriat*

97. L'ambassade de la République de Chine (Taïwan) a soumis à trois États membres de l'OECD (Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines), une proposition du TaiwanICDF (International Cooperation and Development Fund) concernant un projet d'aide à l'autonomisation économique des femmes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes après la pandémie. S'agissant de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, le projet, intitulé « Assistance technique pour l'emploi, l'entrepreneuriat et l'inclusion financière des femmes à Saint-Kitts-et-Nevis », a été lancé le mardi 12 octobre 2021 lors de la cérémonie de signature de l'accord par le Ministre chargé du développement social, M. Eugene Hamilton, et par l'Ambassadeur de la République de Chine (Taïwan), M. Michael Chau-Horng Lin.

98. Le projet est mis en œuvre par la mission technique taïwanaise avec le soutien des principaux agents de réalisation du secteur public, notamment le Ministère du développement social et des questions de genre, le Centre de développement des petites entreprises (Saint-Kitts), l'Unité de développement des petites entreprises (Nevis) et le Centre d'enseignement professionnel et de formation avancée de Saint-Kitts. L'équipe de projet comprend une coordonnatrice de projets, une responsable de la communication et une responsable des relations avec les stagiaires – trois fonctions confiées à des femmes compétentes.

99. Le comité directeur national composé des principaux agents de réalisation et d'autres acteurs du secteur public et privé jouant un rôle clé dans l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, fournit des conseils techniques (voir la liste complète en annexe).

100. Le projet vise à soutenir la relance de l'économie après la pandémie et le maintien de la stabilité sociale par le renforcement de l'autonomisation économique des femmes. Les aides financières octroyées par le projet à des microentreprises et à des femmes combinent un dispositif de garantie du crédit et le renforcement des capacités en matière d'emploi et d'entrepreneuriat afin de permettre aux entreprises

<sup>16</sup> Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, Estimations 2022, Vol 2, p. 11-2.

<sup>17</sup> Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, Estimations 2022, Vol 2, p. 11-2.

<sup>18</sup> Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, Estimations 2022, Vol 2, p. 11-4.

d'améliorer leurs possibilités de financement. Les principales composantes sont le renforcement des mécanismes institutionnels, la formation professionnelle des femmes, le conseil en matière d'entrepreneuriat et de développement des femmes et le conseil en matière de croissance et de développement des MPME. Le projet s'adresse aux femmes sans emploi âgées de plus de 16 ans qui souhaitent créer leur entreprise, aux entrepreneuses, aux femmes chefs d'entreprise qui emploient un tiers de femmes et aux MPME qui emploient 50 % de femmes.

#### *Formation professionnelle qualifiante*

101. Sept domaines thématiques ont été proposés aux femmes sans emploi intéressées (4 à Saint-Kitts et 3 à Nevis). Les sessions de formation ont abordé des points essentiels concernant l'établissement de plans d'affaires. Ceux-ci ont ensuite été présentés à un panel de juges chargés de sélectionner les gagnantes, qui ont pu bénéficier de subventions pour démarrer ou développer leur activité. En résumé :

Saint-Kitts :

<i>Thèmes de la formation</i>	<i>Nombre total de candidates</i>	<i>Nombre total de femmes ayant suivi la formation</i>	<i>Nombre total de femmes ayant réussi</i>	<i>Nombre total de femmes ayant bénéficié de subventions</i>
Stratégie d'entreprise et innovation 1	206	45	30	10
Entrepreneuriat dans le secteur de l'alimentation et des boissons	47	35	31	10
Entrepreneuriat dans le secteur des soins de beauté	114	40	36	11
Stratégie d'entreprise et innovation 2	56	34	28	9
<b>Total général</b>	<b>367</b>	<b>154</b>	<b>125</b>	<b>40</b>

Nevis :

102. Données de Nevis à suivre.

103. Le projet prévoyait également un concours sur l'autonomisation des femmes, ouvert aux organisations non gouvernementales enregistrées auprès de la Commission des services financiers et aux organisations communautaires à but non lucratif enregistrées auprès des organismes gouvernementaux partenaires, et destiné à promouvoir et à mettre en valeur les initiatives locales. Le montant de l'aide est de 80 000 dollars des Caraïbes orientales au maximum par idée de projet.

#### *Formation à la création de petites entreprises et exposition*

104. Les efforts en faveur de la durabilité déployés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et de la promotion de l'entrepreneuriat des femmes ont été renforcés par des programmes de formation à la création de petites entreprises<sup>19</sup> organisés en 2020 et destinés à renforcer l'autonomie économique des hommes et des femmes. Les formations, qui ont eu lieu à Nevis, ont permis de développer les activités des entrepreneurs existants et de doter les entrepreneurs potentiels des compétences et des connaissances nécessaires pour passer de la conception à la

<sup>19</sup> <https://nia.gov.kn/first-business-boot-camp-completed-gender-minister-proud-of-participants/> [consulté le 9 septembre 2022].

réalisation de leurs projets. Les formations ont notamment porté sur le marketing, le service à la clientèle, le financement, la gestion financière, la fixation des prix, la sécurité sociale, la fiscalité, la structure juridique des entreprises, l'étiquetage et les normes de qualité exigées par le Bureau des normes. Dans le droit fil du thème « L'égalité des genres aujourd'hui pour un avenir durable », le Département chargé des questions de genre de Nevis a accueilli sa première exposition sur le genre en mars 2022, dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du mois de la femme, afin de présenter différents biens et services. Des sessions de formation ont également permis à des entrepreneurs et entrepreneuses d'acquérir des compétences dans différents domaines générateurs de revenus (fabrication de nasses, plomberie, tressage de paniers, fabrication de chapeaux et de bibis, couture et sculpture de fruits et légumes).

## Femmes rurales

### Réponse au paragraphe 20 de la liste de points et de questions

105. Si pour l'heure, le Ministère de l'agriculture n'a officiellement adopté aucune politique ni aucun programme ciblant les femmes en général ou les femmes rurales de Saint-Kitts, cela n'empêche pas que les femmes, qu'elles travaillent ou non dans l'agriculture, ont accès aux terres agricoles sur un pied d'égalité avec les hommes, même si les hommes restent très largement majoritaires dans ce secteur. À ce jour, le registre de l'agriculture indique une augmentation notable du nombre d'exploitants agricoles inscrits au cours des cinq dernières années, pour atteindre 1 599, dont 216 femmes (14 %) et 1 383 hommes (86 %).

106. La Fahies Women Cooperative Society, créée après la fermeture de l'industrie sucrière, est toujours active et continue d'être financée par le Ministère de l'agriculture. Ces quatre dernières années, ses membres ont participé à plusieurs ateliers de transformation des produits agricoles en vue de développer et d'améliorer leurs moyens de subsistance. Ces formations ont porté sur la fabrication de chips et de farine de fruit à pain, de pâte de goyave et de vin à base de goyave.

107. Le Ministère de l'agriculture a poursuivi son initiative visant à renforcer la résilience face à une crise telle que celle de la COVID-19 par le biais de son Programme d'aide aux exploitants agricoles, qui est accessible à tous, hommes et femmes, qu'ils viennent de zones rurales ou urbaines. Jusqu'à présent, 203 exploitants (25 femmes et 178 hommes) ont bénéficié de ce programme, qui leur a fourni du fil de fer, des poteaux de clôture, des plantes couvre-sol, des semences, des engrais, des insecticides, des citernes de stockage et des serres.

108. Le nombre de femmes promues à des postes de direction et de sous-direction a progressé au sein de ce même Ministère. Actuellement, le Comité des opérations stratégiques compte plus de 50 % de femmes.

109. Le Ministère de l'agriculture continue par ailleurs de soutenir le développement des exploitantes agricoles. En 2022, plusieurs d'entre elles ont participé à des échanges fructueux dans le but de mettre en œuvre une série de mesures visant à soutenir davantage la participation des femmes de la région au secteur agricole. À titre d'exemple, on peut citer les contacts avec des femmes de la Fédération pour créer, à Saint-Kitts, une section locale du Réseau caribéen des productrices rurales<sup>20</sup>. Des services spéciaux de vulgarisation et de conseil feront également partie du soutien que le Ministère apportera aux femmes pour les aider à comprendre le marché et son

<sup>20</sup> <https://www.sknis.gov.kn/2022/03/11/ministry-of-agriculture-provides-platforms-for-female-food-producers-to-succeed/> [consulté le 9 septembre 2022].

fonctionnement, ainsi qu'à connaître les besoins du marché en termes de produits, de qualité et de volume.

110. Les autres projets sont notamment le projet Water Energy Food (WEF) Nexus de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui s'emploie à intégrer les questions de genre dans sa mise en œuvre. Au total, 20 exploitants et exploitantes agricoles ont été sélectionnés et bénéficieront directement du projet WEF Nexus qui prévoit, en 2022, d'installer et d'équiper les exploitations agricoles de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte, de récupération et de stockage de l'eau fonctionnant à l'énergie solaire. Conformément aux exigences du projet, 20 % des exploitants sélectionnés doivent être des femmes. Sur les 20 bénéficiaires sélectionnés, 6 sont des femmes (30 %). La formation comprendra l'installation, l'exploitation, l'entretien et la gestion de systèmes qui leur permettront de s'adapter aux défis des changements climatiques, tout en augmentant la production et la productivité de leurs exploitations, ainsi que les revenus des ménages. Dans le cadre de la prise en compte des questions de genre dans le projet, des groupes de discussion sur l'intégration du genre dans le milieu agricole réuniront des exploitantes agricoles et des femmes occupant des postes techniques et de vulgarisation agricole. Ces sessions sont pour elles autant d'occasions de faire part de leurs préoccupations et de leurs contraintes, de donner leur point de vue sur les obstacles rencontrés pour accéder aux ressources, sur les services d'appui et sur les insuffisances des services existants, et de recommander des solutions pour améliorer la situation.

## **Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe**

### **Réponse au paragraphe 21 de la liste de points et de questions**

111. Le Département des questions de genre (Nevis) a organisé des débats télévisés axés sur les femmes sous le thème « Femmes de SKN et avenir durable », mettant en lumière l'égalité des genres et ses effets sur les risques de catastrophe et les changements climatiques. Des réunions avec le Ministère fédéral du développement durable ont porté sur l'établissement d'un partenariat pour la mise en œuvre du projet « Améliorer la gestion de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des terres à Saint-Kitts-et-Nevis ». Le Ministère a joué un rôle essentiel en expliquant l'importance de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du projet. Dans le même ordre d'idées, il a tenu des réunions avec le Ministère fédéral du développement durable concernant l'organisation de conférences locales et régionales sur les femmes et l'action climatique.

112. Il est noté, dans la politique nationale pour l'égalité des genres de Saint-Kitts-et-Nevis, qu'aux fins du rapport biennal actualisé de 2021 concernant Saint-Kitts-et-Nevis, des évaluations ont été menées auprès de publics divers pour mesurer le niveau actuel de prise en compte et d'intégration des questions de genre et des groupes vulnérables dans la planification et les processus liés aux changements climatiques. Les moyens de renforcer les capacités d'adaptation de ces groupes ont également été étudiés pour l'établissement du rapport. Les conclusions pertinentes sont notamment les suivantes :

- Les changements climatiques n'ont pas la même incidence sur les hommes, les femmes et les autres groupes vulnérables, qui sont touchés de manière différente (rôles et responsabilités différents au niveau des ménages et de la communauté) ;
- Les femmes sont davantage exposées et vulnérables aux changements climatiques parce qu'elles sont souvent plus pauvres, moins instruites et ne

participent pas aux processus de décision politiques et domestiques qui les concernent ;

- Les vulnérabilités communes aux différents groupes entravent leur participation aux processus de production et de prise de décision et compromettent la sensibilisation aux changements climatiques.

113. La politique de genre soutient une approche tenant compte des questions de genre dans le domaine des changements climatiques, de l'environnement et du développement durable, ainsi que la participation égale des hommes et des femmes à la prise de décision concernant tous les aspects du secteur.

114. Malgré les difficultés rencontrées, la contribution active des femmes à la construction de communautés résilientes est bien réelle, comme en témoigne la cérémonie organisée en 2022 à l'occasion de la Journée internationale des femmes, qui a mis à l'honneur plusieurs femmes dont les contributions dans les domaines de la science, de l'économie numérique, bleue et verte, ainsi que dans la riposte à la COVID-19 et le relèvement ont été importantes.

## **Mariage et rapports familiaux**

### **Réponse au paragraphe 22 de la liste de points et de questions**

115. L'État a adopté plusieurs lois pour lutter contre les problèmes soulevés dans ce cadre, à savoir la loi sur le Conseil de probation et de protection de l'enfance (chap. 12.12), la loi sur la justice pour mineurs (chap. 4.15) et la loi sur la protection et l'adoption des enfants (chap. 12.01).

116. La loi sur le divorce (chap. 12.03) ne définit pas la propriété dans le cadre strict de la procédure de divorce, mais la loi sur l'interprétation (chap. 1.02) définit la propriété comme suit : « Le patrimoine » inclut les capitaux, les biens, les actions, les terres et toute autre catégorie de bien réel ou personnel, ainsi que les obligations, les servitudes et toute autre catégorie de biens, d'intérêts et de revenus, présents ou futurs, effectifs ou potentiels, provenant du patrimoine tel que défini dans le présent document ou qui y sont liés.

117. En ce qui concerne les droits parentaux, la loi sur le divorce ne fait pas de distinction particulière entre les femmes handicapées et les autres. Compte tenu toutefois de la protection contre la non-discrimination, pour quelque motif que ce soit, consacrée par la Constitution, une femme handicapée ne sera pas traitée de manière moins favorable en raison de son handicap.

## Appendix

### **Representatives of the National Steering Committee: Technical Assistance for Women's Employment, Entrepreneurship and Financial Inclusion in St Kitts and Nevis**

- Ministry of Social Development and Gender Affairs (SK) - Chair
  - Small Enterprise Development Unit – Ministry of Finance – Nevis – Deputy Chair
  - Taiwanese Technical Mission
  - Department of Gender Affairs (St. Kitts)
  - Department of Labour (St. Kitts)
  - Small Business Development Center – Ministry of Industry and Commerce (St. Kitts)
  - Advanced Vocational Education and Training Center (AVEC)
  - Ministry of Education (St. Kitts)
  - National Women's Council
  - ECCB Credit Unit
-